



## DÉCISIONS

### Approbation de l'ordre du jour

#### DÉCISION DU BUREAU B/73/3 :

Le Bureau du Conseil de l'UICN,  
Adopte l'ordre du jour de sa 73<sup>e</sup> réunion. (**Annexe 1**)

### Processus pour la nomination du Trésorier de l'UICN

#### DÉCISION DU BUREAU B/73/1 :

Le Bureau du Conseil de l'UICN,  
Décide de créer un Comité de recherche chargé de sélectionner un Trésorier pour combler le poste vacant, lequel sera composé de : le Président, le Président du Comité des finances et audit, le Vice-président membre du Comité des finances et audit, le Trésorier par intérim et le Conseiller de Suisse.  
Demande au Comité de recherche de présenter au Bureau une liste de trois candidats présélectionnés au maximum, choisis après une recherche mondiale ;  
Encourage tous les Conseillers à s'engager dans l'identification de candidats pertinents, puis à encourager ceux-ci à postuler, et demande au Secrétariat de fournir ses services techniques ;  
Approuve le mandat et les qualifications requises pour le Trésorier. (**Annexe 2**)

### Nomination de membres supplémentaires au Comité directeur de la CPEES

#### DÉCISION DU BUREAU B/73/2 :

Le Bureau du Conseil de l'UICN,  
*Sur recommandation* du Président de la Commission des politiques économiques, environnementales et sociales de l'UICN (CPEES),  
Nomme les personnes suivantes membres du Comité directeur de la CPEES, en plus des nominations faites par le Conseil lors de sa 91<sup>e</sup> réunion ([décision C/91/13](#)) et par correspondance électronique du Bureau le 2 octobre 2017 ([décision B/I](#)) :

1. Mme Pasang Dolma Sherpa (Népal ; co-présidente du Groupe de spécialistes des peuples autochtones, du droit coutumier et environnemental et des droits humains - SPICEH) ;
2. M. Kanyinke Sena (Kenya ; co-président du Groupe de spécialistes des peuples autochtones, du droit coutumier et environnemental et des droits humains - SPICEH) ;
3. M. Aisa Mustafa Hammadeen (Jordanie ; Vice-président régional Asie de l'Ouest) ;
4. M. Osvaldo Munguía (Honduras ; Vice-président régional Méso-Amérique et Amérique du Sud) ;
5. Mme Elise Huffer (résidente de Fiji (citoyenneté en cours), franco-américaine ; Vice-présidente régionale Océanie) ;
6. Mme Yeshing Juliana Upún Yos (Maya Kaqchikel, Guatemala ; co-présidente du Groupe de spécialistes des peuples autochtones, du droit coutumier et environnemental et des droits humains - SPICEH).



## 73<sup>rd</sup> Meeting of the Bureau of the IUCN Council

Meeting in person in Gland on 18 November 2017 from 9:00 am to 5:00 pm

Present in person: all members of the Bureau except Antonio Benjamin who has requested to participate remotely.

### Agenda

(Approved the Bureau)

Time	Agenda Items
09:00-09:10	<b>Item 1: President's opening remarks and approval of the agenda</b> ( <i>Document B/73/1</i> )
09:10-09:20	<b>Item 2: Status of the follow-up to the outcomes of Council and Bureau meetings held in 2017</b> <i>Document B/73/2 with the "Progress tracker" of follow-up to outcomes of Council and Bureau meetings (status 14 November 2017). Any particular follow-up item requiring discussion / decision of the Bureau may be added to the agenda of the 73<sup>rd</sup> Bureau meeting, as required.</i>
09:20-10:30	<b>Item 3: Process for the appointment of the IUCN Treasurer</b> <i>Continuation of the discussion of this matter during the 72<sup>nd</sup> Bureau meeting (8 November 2017). Cf. the draft summary minutes of the 72<sup>nd</sup> Bureau meeting (not yet approved).</i>
10:30-12:00	<b>Item 4: Follow-up from the 71<sup>st</sup> Bureau meeting (B71)</b> 4.1 <u>Report by the HR Liaison Group on the follow-up work, as required by B71</u> 4.2 <u>Report by the Chair of FAC on the follow-up work</u>
12:00-12:45	<b>Item 5: Preparations for the 93<sup>rd</sup> Council meeting (C93)</b> 5.3 <u>Improving IUCN's Governance</u> (C93 Agenda Item 4.3) <i>Proposals from the working group established by the 69<sup>th</sup> Bureau meeting (May 2017) identifying the areas for improvement of IUCN's Governance, including amendments to the Statutes, Rules and Regulations. The Bureau makes a recommendation to the Council for approval including a process and timeline for the development of proposals in each area. Cf. Document B/73/5.3.</i>
12:45-13:00	5.5 <u>Discussion on the proposal for a closed-door meeting for elected members of the Council, as requested by some global Councillors</u>
13:00-14:00	LUNCH
14:00-14:30	<b>Item 7: Recommendations from the Ethics Committee of the IUCN Council</b> <i>This item was deferred from the 72<sup>nd</sup> Bureau meeting (8 November 2017). As announced during the 69<sup>th</sup> Bureau Meeting (May 2017), the Ethics Committee, based on its authority as per the Code of Conduct for IUCN Councillors, has approved a Conflict of Interest Disclosure Form which Council members will be required to sign / submit on an annual basis. The Disclosure form requires an amendment to the Code of Conduct itself to be approved by the Council. The Bureau will be invited to express its support for the amendments. Finally, as requested by the Bureau during its 71<sup>st</sup> Meeting (August 2017), the Ethics Committee suggests to recognize the disclosure process in the Performance Commitment for IUCN Councillors proposed by the GCC. Cf. document B/73/7.</i>

<p>14:30-15:00</p> <p>15:00-15:30</p> <p>15:30-16:00</p>	<p><b>Item 5: Preparations for the 93<sup>rd</sup> Council meeting (C93) (continued)</b></p> <p>5.1 <u>Report of the Bureau to the Council</u> (C93 Agenda Item 2) <i>Content and format of the report.</i></p> <p>5.2 <u>Council's Objectives and Priorities 2017-20</u> (C93 Agenda Item 4.2) <i>Continuation of the discussion of the 71<sup>st</sup> Bureau meeting (August 2017) based on notes prepared by Peter Cochrane to introduce the discussion on IUCN's Value Proposition (Document B/73/5.2/1) and on Council's Objectives and Priorities 2017-20 (Document B/73/5.2/2).</i></p> <p>5.4 <u>How to engage Councillors more with Council's work</u></p>
<p>16:00-16:15</p>	<p><b>Item 6: Appointment of additional members of the steering committee of CEESP</b> <i>As announced by Kristen Walker Painemilla, Chair of CEESP, during the Bureau's approval by email correspondence of additional nominees effective 2 October 2017, the Chair of CEESP has submitted additional nominees that will round out the CEESP steering committee. Cf. Bureau document B/73/6 rev.</i></p>
<p>16:15-17:00</p>	<p><b>Item 8: Follow-up to the request of the 71<sup>st</sup> Bureau meeting regarding Councillors' access to the Union Portal</b> <i>Presentation of the Union Portal by the Secretariat and of the Legal Adviser's note on the rules regarding access to the Portal. Discussion about Council members' access to the Union Portal with a view to facilitating Council's strategic direction and oversight role and its fiduciary responsibilities.</i></p>



## RESPONSABILITÉS ET QUALIFICATIONS DU TRÉSORIER DE L'UICN

(73<sup>ème</sup> réunion du Bureau du Conseil de l'UICN, 18 novembre 2017, décision B/73/1)

### Introduction

Le Trésorier de l'UICN est élu par le Congrès mondial de la nature sur la base d'une nomination par le Conseil après considération des propositions émises par les membres des Catégories A, B et C.

Le mandat du Trésorier s'étend de la clôture de la session ordinaire du Congrès mondial au cours de laquelle il est élu, à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès mondial, quatre ans environ. Le Trésorier, de même que les autres membres du Conseil, ne peut exercer une même fonction consécutivement pour plus de deux mandats complets. Un mandat incomplet pourvu suite à une vacance dans le Conseil ne sera pas pris en compte.

En cas de vacance, le Conseil peut pourvoir au poste de Trésorier pour la période du mandat restant à accomplir.

Le Trésorier de l'UICN occupe un poste de bénévole.

Les responsabilités et qualifications ci-après sont basées sur le profil du Trésorier approuvé par le Conseil de l'UICN lors de sa 85<sup>e</sup> réunion (mai 2015) et modifié par le Bureau lors de sa 73<sup>e</sup> réunion (novembre 2017).

### 1. Responsabilités du Trésorier

- (a) Participer à l'activité générale du Conseil en veillant à une gouvernance efficace et efficiente de l'Union dans l'intervalle entre les sessions du Congrès mondial de la nature.
- (b) Soumettre à chaque session ordinaire du Congrès mondial de la nature un rapport récapitulatif, préparé avec le Directeur général, sur les comptes consolidés de l'UICN pour la période s'étendant entre les deux sessions, ainsi que les rapports des vérificateurs aux comptes pour ces années.
- (c) Examiner et commenter, à l'intention du Congrès mondial de la nature, le Programme de l'UICN pour la période allant jusqu'à la session suivante, ainsi que les estimations des recettes et dépenses y afférentes.
- (d) Tenir à jour, au nom du Conseil de l'UICN, un récapitulatif de l'état financier de l'Union entre les sessions du Congrès mondial de la nature et approuver, pour soumission au Conseil, toute modification apportée au plan financier adopté pour la période concernée.
- (e) Conseiller le Directeur général, le cas échéant, sur les questions financières relatives à la mise en œuvre du Programme de l'UICN et sur les activités d'appel de fonds en général.

### 2. Qualifications

Le Conseil de l'UICN convient des critères suivants pour orienter le Comité de recherche du Conseil :

Le Trésorier de l'UICN doit :

- (i) En tant que membre du Conseil, être engagé dans le rôle statutaire et les devoirs du Conseil ;
- (ii) Avoir une bonne expérience dans la finance, la comptabilité et la gestion de trésorerie ;
- (iii) Avoir une bonne familiarité concernant la finance/comptabilité/investissement et l'appel de fonds des grands organismes internationaux à des niveaux senior ;
- (iv) Avoir la capacité de travailler en anglais et, si possible, dans au moins l'une des autres langues officielles de l'UICN ;
- (v) Avoir suffisamment de temps à consacrer à l'Union et à la supervision de sa gestion financière ;

Et, de préférence :

- (vi) Avoir une expérience dans un grand organisme de niveau régional/national, notamment dans les domaines politique et stratégique ;
- (vii) Connaître les pratiques financières de la Suisse et offrir une supervision budgétaire et financière, aidé par le Secrétariat sur les aspects techniques des lois et politiques suisses ;
- (viii) Avoir des compétences relationnelles solides et être capable de travailler dans un environnement multiculturel.

L'égalité hommes-femmes et la diversité régionale seront prises en compte dans la sélection des candidats.